

Mobilisation des dispositifs selon le type de résidence

Avertissement : Pour être inscrit sur une priorité de relogement les demandeurs doivent être en capacité d'assumer un logement autonome.

Concernant la saisine de la commission de médiation, celle-ci apprécie l'urgence et le dernier recours, la mobilisation des priorités MDES et SYPLO 2 apporte une information sur les démarches réalisées au préalable.

Dispositif	Mission	Statut – Agrément Mode de Gestion Organisme financeur	Public accueilli Participation financière	Durée de séjour	Possibilité de saisir les services de la Direction de l'action sociale et du logement			MASP	AVDL
					Actions territorialisées : mesures ASLL	FSL	Relogement : MDES / DALO		
HEBERGEMENT D'URGENCE									
Lien Répertoire SIAO34 : https://www.siao34.org/wp-content/uploads/2020/04/R%C3%A9pertoire-des-dispositifs-dh%C3%A9bergement-et-de-logement-adapt%C3%A9-de-l-H%C3%A9rault-novembre-2019.pdf - p.8									
CHU (Centre d'hébergement d'urgence) Orientation SIAO	Hébergement temporaire : éventuellement aide dans les démarches d'accès aux droits et de recherche de logement ou d'une structure d'insertion adaptée	Gestion associative ou CCAS Financement : ETAT	Personne sans-abri Accueil inconditionnel Aucune participation et/ou participation en % des ressources	Aussi longtemps qu'une solution durable ne soit proposée à la personne sauf si elle enfreint le règlement intérieur	A l'entrée et durant l'accueil : - prioriser l'orientation vers les ateliers recherche logement - mesure ASLL Recherche possible A la sortie : Mesure ASLL Installation maintien	A l'entrée : Pas de FSL Tout au long de l'accueil : Accord de principe A la sortie : FSL pour tous les produits sauf la garantie	A la sortie : inscription SYPLO* uniquement si entrée suite orientation SIAO Saisine du DALO si hébergement de façon continue depuis plus de 6 mois et inscription sous Syplo en priorité 2 depuis 4 mois	NON	NON
HEBERGEMENT D'INSERTION									
Lien Répertoire SIAO34 : https://www.siao34.org/wp-content/uploads/2020/04/R%C3%A9pertoire-des-dispositifs-dh%C3%A9bergement-et-de-logement-adapt%C3%A9-de-l-H%C3%A9rault-novembre-2019.pdf - p.58									
Hébergement de stabilisation Orientation SIAO	Ouvert 24h/24h avec un accompagnement social pour permettre aux personnes éloignées de l'insertion de se stabiliser et favoriser leur orientation vers des structures adaptées à leur situation voire vers du logement de droit commun	Gestion essentiellement associative, CCAS Financement : ETAT	Même public que les CHU mais ayant un passé plus ou moins long dans le dispositif d'hébergement P=De 20 à 25% des ressources ou forfait	Non limitée	A l'entrée et durant l'accueil : pas de mesures ASLL A la sortie : Mesure ASLL Installation maintien	A l'entrée : Pas de FSL Tout au long de l'accueil : Accord de principe A la sortie : FSL pour tous les produits sauf la garantie	A la sortie : inscription SYPLO uniquement si entrée suite orientation SIAO Saisine du DALO si hébergement de façon continue depuis plus de 6 mois	NON	NON

Réf : Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté DGAS /DGALN /septembre 2008 *SYPLO=SYstème Priorité LOgement

DASL : Direction de l'action sociale et du logement -DEF : Direction Enfance et Famille - ALT : Allocation logement temporaire - MDES : Ménages en difficulté économique et sociale

DGA-SD – PASEF - Direction de l'action sociale et du logement – Service politiques du logement et des parcours résidentiels

29/11/2021

<p>CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) <i>Orientation SIAO</i></p>	<p>Action socio-éducative globale et renforcée avec hébergement et projet de prise en charge individualisée élaborée avec la personne accueillie</p>	<p>Etablissements sociaux relevant du code de l'action sociale et des familles Agrément Préfet Gestion associative ou CCAS Financement : ETAT</p>	<p>Personnes isolées ou familles connaissant de graves difficultés économiques et sociales P= % en fonction des ressources</p>	<p>Durée déterminée et renouvelable (bilans tous les 6 mois)</p>	<p>A l'entrée et durant l'accueil : pas de mesures ASLL A la sortie : Mesure ASLL Installation maintien</p>	<p>A l'entrée : Pas de FSL Tout au long de l'accueil : accord de principe A la sortie : FSL pour tous les produits sauf la garantie</p>	<p>A la sortie : inscription SYPLO uniquement si entrée suite orientation SIAO Saisine du DALO si hébergement de façon continue depuis plus de 6 mois et inscription sous Syplo en priorité 2 depuis 4 mois</p>	<p>NON</p>	<p>NON</p>
<p>Hôtel social <i>Orientation SIAO</i></p>	<p>Permettre aux ménages privés de logement d'avoir une solution d'hébergement rapide et transitoire</p>	<p>Gestion associative, financée pour : - les risques locatifs l'accompagnement social lié au logement Financement : - Conseil départemental (DASL) - ETAT (ALT)</p>	<p>Ménage en recherche de logement ou momentanément privé de logement, connaissant des conditions de précarité ou d'inadéquation de leur logement</p>	<p>3 mois renouvelable une fois</p>	<p>A l'entrée et tout au long de l'accueil : pas de mesure ASLL A la sortie : Mesure ASLL Installation maintien</p>	<p>A l'entrée : Pas de FSL Tout au long de l'accueil : accord de principe A la sortie : FSL pour tous les produits sauf la garantie</p>	<p>A la sortie : inscription SYPLO Saisine du DALO si hébergement de façon continue depuis plus de 6 mois et inscription sous Syplo en priorité 2 depuis 4 mois</p>	<p>NON pour les MASP sans gestion OUI pour les MASP avec gestion</p>	<p>OUI</p>

<p>Appartement Relais Orientation SIAO</p>	<p><u>Logement de transition</u> qui servira d'étape à un logement définitif</p>	<p>Géré par une structure (association, CCAS) pour : - la gestion locative - la médiation locative -l'accompagnement social lié au logement</p> <p>Financement : Conseil départemental (FSL) ou Montpellier Méditerranée Métropole (FSL)</p> <p>ETAT (ALT)</p>	<p>Personnes n'ayant pas la capacité d'intégrer directement un logement définitif pour lequel une dynamique d'insertion est enclenchée</p> <p>P=résiduel et charges</p>	<p>De 6 à 12 mois</p>	<p>A l'entrée et tout au long de l'accueil : pas de mesures ASLL</p> <p>A la sortie : Mesure ASLL Installation maintien</p>	<p>A l'entrée : Pas de FSL</p> <p>Tout au long de l'accueil : Accord de principe</p> <p>A la sortie : FSL pour tous les produits sauf la garantie</p>	<p>A la sortie : inscription SYPLO</p> <p>Saisine du DALO si logé depuis plus de 18 mois (logement de transition) et inscription sous Syplo en priorité 2 depuis 4 mois</p>	<p>NON pour les MASP sans gestion</p> <p>OUI pour les MASP avec gestion</p>	<p>NON</p>
<p>RHVS (Résidence hôtelière à vocation sociale) Accès direct ou SIAO</p>	<p>Offre aux personnes en difficulté une solution de logement de qualité à coût maîtrisé</p>	<p>Hôtels meublés agréés par le préfet</p> <p>Financement pour ces 30%</p> <p>Conseil départemental(DEF)</p> <p>ETAT (ALT)</p>	<p>Les entrées se font hors SIAO</p> <p>P= côte part de loyer</p>	<p>Location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois à une « clientèle » qui peut l'occuper à titre de résidence principale</p>	<p>A l'entrée et tout au long de l'accueil : pas de mesures ASLL</p> <p>A la sortie : Mesure ASLL Installation maintien</p>	<p>A l'entrée : FSL sauf la garantie, en dehors des logements réservés Préfet.</p> <p>Tout au long de l'accueil : Accord de principe</p> <p>A la sortie : FSL pour tous les produits sauf la garantie</p>	<p>A la sortie : inscription SYPLO uniquement si entrée suite orientation SIAO</p> <p>Saisine du DALO si hébergement de façon continue depuis plus de 6 mois et inscription sous Syplo en priorité 2 depuis 4 mois</p>	<p>OUI avec ou sans gestion</p>	<p>NON</p>

LOGEMENT ADAPTE

Lien Répertoire SIAO34 : <https://www.siao34.org/wp-content/uploads/2020/04/R%C3%A9pertoire-des-dispositifs-dh%C3%A9bergement-et-de-logement-adapt%C3%A9-de-l-H%C3%A9rault-novembre-2019.pdf> - p. 175

<p>Résidence sociale « classiques » Ex : Le Ponant Orientation SIAO</p>	<p>Offre une modalité de logement collectif temporaire meublé à des personnes en difficultés sociales et/ou économiques</p>	<p>Gestion locative et sociale assurée par une association, un CCAS...</p> <p>Financement : ETAT (APL foyer)</p>	<p>Personne en difficulté ayant besoin d'un logement temporaire lié à la mobilité ou dans l'attente d'un logement durable, en capacité d'occuper un logement autonome avec, si besoin seulement d'un accompagnement léger</p> <p>P=redevance locative</p>	<p>1 mois renouvelable limité à 2 ans</p>	<p>A l'entrée et tout au long de l'accueil : Tous types de mesures ASLL</p> <p>A la sortie : Mesures ASLL installation / maintien</p>	<p>A l'entrée et tout au long de l'accueil : FSL pour tous les produits sauf la garantie</p> <p>A la sortie : FSL pour tous les produits sauf la garantie</p>	<p>A la sortie : inscription SYPLO uniquement si entrée suite orientation SIAO</p> <p>Saisine du DALO si logé depuis plus de 18 mois et inscription sous Syplo en priorité 2 depuis 4 mois</p>	<p>OUI avec ou sans gestion</p>	<p>NON</p>
<p>Résidences Sociales « de Type FJT » (Foyer Jeunes Travailleurs) Orientation SIAO + accès direct</p>	<p>Accueil de jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle dans une résidence adaptée à leurs besoins avec des services d'ordre socio-éducatif Critère d'âge et de ressources</p>	<p>Gestion Associative</p> <p>Financement : Conseil départemental (DASL / DEF) ETAT (APL foyer) CAF (prestations sociales)</p>	<p>Jeunes de 16 à 27 ans cours d'insertion sociale et professionnelle, ouvert aux 27-30 ans mais de façon limitée P= loyer + charges ou redevance</p>	<p>1 mois tacitement renouvelable sans limitation de durée</p>	<p>l'entrée et tout au long de l'accueil : pas de mesures ASLL</p> <p>A la sortie : Mesure ASLL Installation maintien</p>	<p>A l'entrée et tout au long de l'accueil : FSL pour tous les produits sauf la garantie</p> <p>A la sortie : FSL pour tous les produits sauf la garantie</p>	<p>A la sortie : inscription SYPLO uniquement si entrée suite orientation SIAO</p> <p>Saisine du DALO si logé depuis plus de 18 mois et inscription sous Syplo en priorité 2 depuis 4 mois</p>	<p>OUI avec ou sans gestion</p>	<p>NON</p>

<p>Résidence sociale « de type FTM » (Foyers Travailleurs Migrants) Orientation SIAO + accès direct</p>	<p>- Lieux d'accueil pour des passagers (va-et-vient entre le pays d'origine et la France) - Lieux de vie pour des résidents permanents - Lieux d'accueil transitoire pour des personnes en situation de précarité</p>	<p>Foyers pour personnes isolées, convertis en résidences sociales</p> <p>ADOMA, anciennement Société nationale de construction de logements pour les travailleurs</p> <p>Financement : ETAT (APL foyer)</p>	<p>Accueil de personnes isolées</p>	<p>Non limitée</p>	<p>A l'entrée et tout au long de l'accueil : pas de mesures ASLL</p> <p>A la sortie : Mesure ASLL Installation maintien</p>	<p>A l'entrée et tout au long de l'accueil : FSL pour tous les produits sauf la garantie</p> <p>A la sortie : FSL pour tous les produits sauf la garantie</p>	<p>A la sortie : inscription SYPLO uniquement si entrée suite orientation SIAO</p> <p>Saisine du DALO si logé depuis plus de 18 mois et inscription sous Syplo en priorité 2 depuis 4 mois</p>	<p>OUI avec ou sans gestion</p>	<p>NON</p>
<p>Maison relais « Pension de famille » Orientation SIAO</p>	<p><u>Dispositif qui s'inscrit dans une logique d'habitat durable et adapté</u></p> <p>Accueil de personnes à faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile</p>	<p>Agrément préfectoral</p> <p>Un projet social détermine les principales caractéristiques de la résidence</p> <p>Financement : ETAT (APL foyer)</p>	<p>Personnes isolées, très désocialisées, ou ayant fréquentées de façon répétitive des structures d'hébergement provisoire (CHRS)</p> <p>P=loyer+charges</p>	<p>Sans limitation de durée Logements privatifs et espace collectif.</p> <p>Présence en journée d'un hôte ou couple d'hôte</p>	<p>A l'entrée et tout au long de l'accueil: Tous types de mesures ASLL</p> <p>A la sortie : ASLL installation / maintien</p>	<p>A l'entrée et tout au long de l'accueil : FSL pour tous les produits sauf la garantie</p> <p>A la sortie : FSL pour tous les produits sauf la garantie</p>	<p>A la sortie : inscription SYPLO uniquement si entrée suite orientation SIAO</p> <p>Saisine du DALO si logé depuis plus de 18 mois et inscription sous Syplo en priorité 2 depuis 4 mois</p>	<p>OUI avec ou sans gestion</p>	<p>NON</p>

<p style="text-align: center;">Intermédiation locative avec ou sans bail glissant Orientation SIAO</p>	<p>Le principe est la présence d'un tiers, entre le locataire et le propriétaire</p>	<p>Dispositif conventionné pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la prospection la prise de gestion -la gestion locative -la sortie du logement <p>l'accompagnement social des ménages occupants</p>	<p>Ménages désignés par le Préfet :</p> <ul style="list-style-type: none"> -sortants de structures d'hébergement -reconnus prioritaires au titre du DALO -concernés par la prévention des expulsions locatives -ménages occupant un logement concerné par la lutte contre l'habitat indigne -travailleurs pauvres ou bénéficiaires de l'AAH -femmes victimes de violences, -personnes à la rue en squat, bidonvilles, -sorties sèches de l'ASE (18 ans ou fin de contrat jeune majeur). <p>P=différentiel de loyer</p>	<p>Dans le cas du mandat de gestion durée non limitée, le bail initial est de 3ans renouvelable</p>	<p>sinon contrat d'occupation temporaire de 3 mois renouvelable avec un maximum de 18 mois.</p>	<p>Mandat de gestion :</p> <p>A l'entrée, tout au long de la location et à la sortie: FSL pour tous les produits sauf la garantie.</p>	<p>Mandat de gestion :</p> <p>A l'entrée, durant la location et à la sortie : Tous types de mesures ASLL</p>	<p>Convention d'occupation temporaire :</p> <p>A l'entrée et durant l'accueil : pas de mesures ASLL</p> <p>A la sortie : Mesure ASLL Installation maintien</p>	<p>Convention d'occupation temporaire :</p> <p>A l'entrée et tout au long de l'accueil : FSL sauf la garantie, les frais d'agence et le dépôt de garantie (uniquement le 1^{er} loyer) <i>Privilégier un remboursement sur 12 mois maximum</i></p> <p>A la sortie : FSL pour tous les produits sauf la garantie.</p>	<p>Occupation temporaire :</p> <p>A la sortie : inscription SYPLO</p> <p>Saisine du DALO si logé depuis plus de 18 mois et inscription sous Syplo en priorité 2 depuis 4 mois</p>	<p><u>Mandat de gestion</u></p> <p>OUI si pas d'autres mesures en cours</p>	<p><u>Location et sous-location</u></p> <p>NON Sans gestion</p> <p>OUI avec gestion</p>	<p>NON</p> <p>NON</p>
	<p><u>L'occupation temporaire avec ou sans bail glissant :</u> L'opérateur social est l'intermédiaire et locataire en titre. Le ménage occupant signe une convention d'occupation avec l'association</p>	<p>Pour <u>l'occupation temporaire</u> peuvent être financés en sus : dépôt de garantie, frais de signature du bail et d'état des lieux, différentiel de loyer, travaux pour dégradations exceptionnelles</p> <p>Financement : ETAT CAF (aide au logement)</p>											

LOGEMENT AUTONOME

Lien Répertoire SIAO34 : <https://www.siao34.org/wp-content/uploads/2020/04/R%C3%A9pertoire-des-dispositifs-dh%C3%A9bergement-et-de-logement-adapt%C3%A9-de-l-H%C3%A9rault-novembre-2019.pdf> - p.251

Sous-location à vocation bail glissant Orientation SIAO	<p>Le principe est la présence d'un tiers, entre le locataire et le propriétaire</p> <p>L'objectif final est de faire accéder le sous locataire à un statut de locataire par le glissement du bail</p>	<p>Gestion associative ou CCAS financée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la gestion locative -la médiation locative -l'accompagnement social lié au logement <p>Contrat de location ente le bailleur et l'association / Bail de sous-location entre l'association et le ménage</p>	<p>Ménages avec des capacités d'autonomie suffisante ayant besoin de garanties pour sécuriser le bailleur</p> <p>P=loyer+ charges</p>	12 mois	<p>A l'entrée et durant l'accueil : pas de mesures ASLL</p> <p>A la sortie : Mesure ASLL maintien</p>	<p>A l'entrée et durant la sous location: FSL pour tous les produits ainsi que la garantie (besoin d'un bail de 12 mois entre l'association et le ménage)</p> <p>A la sortie : FSL pour tous les produits sauf la garantie</p>	<p>Pas d'inscription SYPLO sauf si le bail ne peut pas glisser (dépend du motif de non glissement)</p>	<p>OUI Sans gestion au-delà de 12 mois de prise en charge</p>	NON
		<p>Financement : Conseil départemental (FSL) ou Montpellier Méditerranée Métropole (FSL)</p> <p>CAF (aide au logement)</p>						<p>OUI avec gestion</p>	

Réf : Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté DGAS /DGALN /septembre 2008 *SYPLO=SYstème Priorité LOgement

DASL : Direction de l'action sociale et du logement -DEF : Direction Enfance et Famille - ALT : Allocation logement temporaire - MDÉS : Ménages en difficulté économique et sociale

DGA-SD – PASEF - Direction de l'action sociale et du logement – Service politiques du logement et des parcours résidentiels

29/11/2021

A N N E X E

TERRITOIRES	ORGANISMES	DISPOSITIFS
Montpellier	AERS Chauliac Rauzy Avitarelle hommes et femmes Amicale du Nid CAHF Bouissonnade FARE OUSTAL / GESTARE La Clairière ISSUE ADAGES - REGAIN	CHU (Centre d'hébergement d'urgence) CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) Hébergement de stabilisation (sauf Amicale du Nid et ATU) Appartement Relais Intermédiation locative (sauf Amicale du Nid, GESTARE)
	GAMMES	Résidence sociale « classiques » <i>Le Ponant, F. Villon,</i>
	La Mosson (ADAGES)	Hôtel social
	Habitat jeune (Castellane Fontcarrade Occitanie, Ode à la Jeunesse)	Résidences Sociales « <i>de Type FJT</i> » (<i>Foyer Jeunes Travailleurs</i>) <i>Intermédiation locative</i> Sous-location avec bail glissant Appartement Relais
	ADOMA	Résidence sociale « de type FTM » (Foyers Travailleurs Migrants) Résidence sociale Jeunes (A. PARE & L'Alternance) Résidence « classique » Lumeniscia
	<i>Résidence Accueil</i> GESTARE UNAFAM ADOMA GAMMES ISSUE HABITAT ET HUMANISME	Maison relais « Pension de famille »
	ADAGES / Maison du Logement Amicale du Nid Avitarelle ATU CAHF Bouissonnade La Clairière GAMMES ISSUE Habitat et Humanisme Pact Soliha34 Restaurants / Les Toits du Cœur	Sous-location avec ou sans Bail Glissant
	ADAGES / Maison du logement	Accompagnement vers et dans le logement

Castelnau le Lez	AVITARELLE	Maison relais « Pension de famille »
Sète	SUS	CHU (Centre d'hébergement d'urgence) CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) Hébergement de stabilisation Appartement Relais Maison relais « Pension de famille » Intermédiation locative Sous-location avec bail glissant
	HABITAT JEUNES SETE & BASSIN DE THAU	Appartement Relais Résidences Sociales « de Type FJT » (<i>Foyer Jeunes Travailleurs</i>) Intermédiation locative Sous-location avec bail glissant
Lunel	ADAGES	Maison relais « Pension de famille » Sous-location avec bail glissant
St Clément de Rivière	Iles Bleues(GAMMES)	<i>Hôtel social</i>
Ganges	ADAGES / Maison du Logement	Appartement Relais
Mauguio	CCAS Mauguio	Appartement Relais
Vendargues	GAMMES ISSUE (dans le cadre de la Résidence Hôtelière à Vocation Sociale)	Appartement relais
	LA CLAIRIERE	Maison relais « Pension de famille »
Cœur d'Hérault	ATU CLLAJ	Appartement Relais Intermédiation locative Sous-location avec bail glissant Résidence sociale jeune (-25 ans)
Paulhan	ADAGES	Maison relais « Pension de famille »
Béziers	ABES	CHU (Centre d'hébergement d'urgence) CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) Hébergement de stabilisation Appartement Relais Sous-location avec bail glissant
	E.Claparède	Résidences Sociales « <i>de Type FJT</i> » (<i>Foyer Jeunes Travailleurs</i>)
	HABITAT ET HUMANISME	Maison relais « Pension de famille » Sous location avec ou sans bail glissant
Agde	CCAS Agde	Appartement Relais
	IFIIP	Appartement Relais Sous-location avec bail glissant

ADS Terrasses d'Orb	HABITAT JEUNES SETE & BASSIN DE THAU (Service logement des Hauts Cantons)	Sous-location avec bail glissant
----------------------------	---	---